

**Caisse régionale de Crédit Agricole
Mutuel des Savoie**

**INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER
III**

Au 30 juin 2024

Lionel Fassart, Directeur Financier de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie

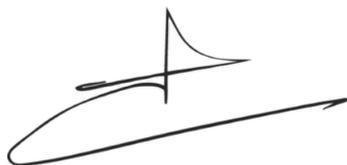
ATTESTATION DU RESPONSABLE

Je certifie qu'à ma connaissance les informations requises en vertu de la partie 8 du Règlement (UE) n° 575/2013 (et modifications ultérieures) ont été publiées en conformité avec les politiques formelles et les procédures, système et contrôles internes.

Fait à Annecy, le 16 Septembre 2024

Le Directeur Financier de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie

Lionel FASSART

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a vertical stroke on the right, with a horizontal line crossing the vertical stroke near the top.

Sommaire

1. INDICATEURS CLES (EU KM1)	4
2. INFORMATIONS SUR LES RISQUES EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE (RISQUES ESG)	6
2.1 Tableau 1 - Informations qualitatives sur le risque environnemental	6
2.2 Tableau 2 - Informations qualitatives sur le risque social	7
2.3 Tableau 3 - Informations qualitatives sur le risque de Gouvernance	8
2.4 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique	9
2.5 Récapitulatif des ICP des expositions alignées sur la taxonomie (Modèle 6)	20
2.6 Mesures d'atténuation : Actifs entrant dans le calcul du GAR (Modèle 7)	21
2.7 GAR (%) - (Modèle 8)	25
2.8 Autres mesures d'atténuation du changement climatique non couvertes dans le règlement (UE) 2020/852 (Modèle 10)	26

1. INDICATEURS CLÉS (EU KM1)

INDICATEURS CLÉS PHASES AU NIVEAU DE LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DES SAVOIE (EU KM1)

Le tableau des indicateurs clés ci-dessous répond aux exigences de publication des articles 447 (points a à g) et 438 (b) de CRR2. Il présente une vue globale des différents ratios prudentiels de solvabilité, de levier et de liquidité de l'établissement, leurs composantes et les exigences minimales qui leur sont associées.

À noter que les montants composant les ratios prudentiels de solvabilité et de levier affichés ci-après tiennent compte des dispositions transitoires relatives aux instruments de dette hybride. Ils incluent également le résultat conservé pour les comptes annuels.

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en milliers d'euros		30/06/2024	31/12/2023	30/06/2023
Fonds propres disponibles (montants)				
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	2 846 229	2 840 148	2 726 513
2	Fonds propres de catégorie 1	2 864 068	2 859 047	2 740 336
3	Fonds propres totaux	2 911 746	2 908 622	2 787 108
Montants d'exposition pondérés				
4	Montant total d'exposition au risque	12 053 268	11 898 016	11 552 312
Ratios de solvabilité (en % des RWA)				
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	23,61%	23,87%	23,60%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	23,76%	24,03%	23,72%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	24,16%	24,45%	24,13%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)				
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%	0,00%
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,00%	0,00%	0,00%
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	0,00%	0,00%	0,00%
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	8,00%	8,00%	8,00%
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)				
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	0,00%	0,00%	0,00%
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,77%	0,40%	0,41%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en milliers d'euros		30/06/2024	31/12/2023	30/06/2023
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0,00%	0,00%	0,00%
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%
11	Exigence globale de coussin (%)	3,27%	2,90%	2,91%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	11,27%	10,90%	10,91%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	16,16%	16,45%	16,13%
Ratio de levier				
13	Mesure de l'exposition totale	33 133 162	33 788 589	32 889 887
14	Ratio de levier (%)	8,64%	8,46%	8,33%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)				
14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%	0,00%
14b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,00%	0,00%	0,00%
14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,00%	3,00%	3,00%
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)				
14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	0,00%	0,00%
14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,00%	3,00%	3,00%
Ratio de couverture des besoins de liquidité				
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	2 137 138	2 385 106	2 994 241
16a	Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	2 265 373	2 360 707	2 565 681
16b	Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	521 992	413 829	373 421
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	1 743 381	1 946 878	2 192 260
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	122,85%	122,41%	136,10%
Ratio de financement stable net				
18	Financement stable disponible total	29 833 586	29 251 252	28 866 516
19	Financement stable requis total	26 767 634	26 833 519	26 433 310
20	Ratio NSFR (%)	111,45%	109,01%	109,21%

À noter : les ratios LCR moyens reportés dans le tableau ci-dessus correspondent désormais à la moyenne arithmétique des 12 derniers ratios de fins de mois déclarés sur la période d'observation, en conformité avec les exigences du règlement européen CRR2.

Au 30 juin 2024, les ratios de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

2. INFORMATIONS SUR LES RISQUES EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE (RISQUES ESG)

2.1 Tableau 1 - Informations qualitatives sur le risque environnemental

Les informations relatives aux sujets Pilier 3 ESG qualitatif de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie ont été décrites de façon détaillée au sein de son document Pilier 3 de fin 2023 en partie 9.1. Ce document peut être consulté sur le site internet de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie à l'adresse suivante : https://www.credit-agricole.fr/content/dam/assetsca/cr881/npc/documents/informations-reglementaires/2024/votre-cr/Rapport_Pilier_III_decembre_2023.pdf.

A fin juin 2024, il n'y a pas de nouveaux éléments notables par rapport à ces informations.

2.2 Tableau 2 - Informations qualitatives sur le risque social

Les informations relatives aux sujets Pilier 3 ESG qualitatif de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie ont été décrites de façon détaillée au sein de son document Pilier 3 de fin 2023 en partie 9.2. Ce document peut être consulté sur le site internet de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie à l'adresse suivante : https://www.credit-agricole.fr/content/dam/assetsca/cr881/npc/documents/informations-reglementaires/2024/votre-cr/Rapport_Pilier_III_decembre_2023.pdf.

A fin juin 2024, il n'y a pas de nouveaux éléments notables par rapport à ces informations.

2.3 Tableau 3 - Informations qualitatives sur le risque de Gouvernance

Les informations relatives aux sujets Pilier 3 ESG qualitatif de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie ont été décrites de façon détaillée au sein de son document Pilier 3 de fin 2023 en partie 9.3. Ce document peut être consulté sur le site internet de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie à l'adresse suivante : https://www.credit-agricole.fr/content/dam/assetsca/cr881/npc/documents/informations-reglementaires/2024/votre-cr/Rapport_Pilier_III_decembre_2023.pdf.

A fin juin 2024, il n'y a pas de nouveaux éléments notables par rapport à ces informations

2.4 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique

2.4.1 Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle (Modèle 1)

Modèle 1 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle

	Secteur/Sous-secteur	Valeur comptable brute (en milliers d'euros)				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions (en milliers d'euros)			Ventilation par tranche d'échéance					
		Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence "accords de Paris" de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Echéance moyenne pondérée		
1	Expositions sur des secteurs contribuant fortement au changement climatique*	5 723 312	225	32 608	823 348	253 694	-242 837	-77 047	-104 409	1 577 772	1 305 069	2 320 152	520 319	10,51
2	A - Agriculture, sylviculture et pêche	508 694	-	-	81 047	14 506	-16 541	-7 182	-4 105	163 460	167 315	173 945	3 973	8,37
3	B - Industries extractives	5 004	9	30	2 345	89	-114	-83	-25	2 486	2 479	0	40	5,77
4	B.05 - Extraction de houille et de lignite	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	B.06 - Extraction d'hydrocarbures	4	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	20,00
6	B.07 - Extraction de minerais métalliques	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	20,00
7	B.08 - Autres industries extractives	2 964	-	-	2 345	89	-114	-83	-25	479	2 479	-	6	7,65
8	B.09 - Services de soutien aux industries extractives	2 029	5	30	-	-	-1	-	-	2 007	-	-	22	2,96
9	C - Industrie manufacturière	550 259	25	28 754	89 767	44 551	-41 152	-12 864	-16 863	375 154	129 115	35 911	10 080	4,67
10	C.10 - Industries alimentaires	122 266	-	-	15 517	14 633	-8 540	-1 458	-4 944	57 064	37 795	26 259	1 148	6,43

11	C.11 - Fabrication de boissons	22 624	-	-	1 544	1 531	-619	-84	-439	16 414	4 100	1 606	504	4,55
12	C.12 - Fabrication de produits à base de tabac	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	C.13 - Fabrication de textiles	13 828	-	-	495	195	-69	-16	-21	11 141	218	2 121	348	4,55
14	C.14 - Industrie de l'habillement	2 891	-	-	298	286	-265	-1	-249	2 559	296	-	37	3,89
15	C.15 - Industrie du cuir et de la chaussure	288	-	-	34	-	-2	-	-	120	144	-	24	6,04
16	C.16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	25 766	-	-	4 251	2 959	-1 585	-73	-1 461	17 653	7 228	760	125	4,16
17	C.17 - Industrie du papier et du carton	2 405	-	-	-	-	-18	-	-	1 868	-	-	537	5,96
18	C.18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements	2 232	-	-	475	292	-153	-4	-147	1 897	-	-	336	6,89
19	C.19 - Cokéfaction et raffinage	25	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25	20,00
20	C.20 - Industrie chimique	21 668	-	10	2 167	231	-193	-12	-139	11 736	9 285	-	646	4,72
21	C.21 - Industrie pharmaceutique	12 095	-	-	-	-	-34	2	-	8 423	3 046	-	625	5,68
22	C.22 - Fabrication de produits en caoutchouc	4 280	-	-	1 471	242	-167	-3	-155	3 735	285	-	259	4,08
23	C.23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	13 418	-	1 071	920	287	-126	-41	-41	11 060	1 753	406	199	4,08
24	C.24 - Métallurgie	2 471	-	4	339	297	-300	-1	-297	1 082	256	1 117	16	8,84
25	C.25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	117 192	-	-	28 606	17 844	-17 229	-2 496	-6 527	90 231	25 178	1 374	409	3,95
26	C.26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	34 012	-	31	2 050	118	-135	-47	-28	22 609	8 571	1 201	1 632	5,40
27	C.27 - Fabrication d'équipements électriques	49 473	-	21 804	2 241	-	-375	-1	-	41 937	6 404	460	673	3,53
28	C.28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.	38 660	-	4 508	23 573	2 539	-9 780	-8 516	-1 084	23 663	14 558	-	440	4,04
29	C.29 - Industrie automobile	13 788	-	1 321	197	-	-39	-1	-	8 048	4 224	-	1 516	4,68
30	C.30 - Fabrication d'autres matériels de transport	10 453	-	3	-	184	-63	-	-53	10 334	104	-	14	1,88
31	C.31 - Fabrication de meubles	11 456	-	-	1 028	1 138	-739	-20	-703	10 090	1 159	146	61	4,14

32	C.32 - Autres industries manufacturières	20 278	-	-	2 249	1 230	-547	-33	-484	17 190	2 572	217	300	2,90
33	C.33 - Réparation et installation de machines et d'équipements	8 691	-	2	2 313	544	-173	-56	-90	6 301	1 939	244	207	4,13
34	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	63 694	191	2 210	888	1 748	-674	-12	-516	17 112	13 138	28 976	4 467	9,97
35	D35.1 - Production, transport et distribution d'électricité	54 084	134	2 210	888	1 748	-638	-12	-516	16 775	12 239	20 772	4 298	9,79
36	D35.11 - Production d'électricité	33 421	-	256	484	1 748	-622	-12	-516	850	10 511	20 772	1 288	12,51
37	D35.2 - Fabrication de gaz; distribution par conduite de combustibles gazeux	9 610	57	-	-	-	-36	-	-	337	899	8 204	169	10,94
38	D35.3 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
39	E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	23 461	-	143	4 055	158	-141	-56	-24	11 823	5 750	5 432	455	7,57
40	F - Services de bâtiments et travaux publics	298 342	-	1 323	54 797	32 694	-26 325	-4 401	-15 902	209 386	52 120	30 813	6 022	4,84
41	F.41 - Construction de bâtiments	113 061	-	33	15 279	8 984	-8 798	-754	-5 407	73 022	16 087	22 634	1 318	5,27
42	F.42 - Génie civil	29 516	-	1 290	1 686	925	-1 134	-46	-523	18 899	9 902	-	716	4,53
43	F.43 - Travaux de construction spécialisés	155 765	-	-	37 832	22 785	-16 393	-3 601	-9 972	117 466	26 131	8 180	3 989	4,58
44	G - Commerce de gros et de détail; réparation d'automobiles et de motocycles	619 109	-	4	129 755	41 480	-27 627	-6 262	-18 255	322 020	187 720	104 035	5 335	6,01
45	H - Transports et entreposage	259 921	-	28	29 217	4 696	-7 263	-1 057	-2 922	77 038	67 820	45 146	69 917	10,29
46	H.49 - Transports terrestres et transports par conduites	227 739	-	5	27 044	4 420	-6 556	-1 006	-2 682	64 623	51 031	42 618	69 467	10,71
47	H.50 - Transports par eau	1 104	-	-	18	36	-6	-	-3	979	-	-	125	5,56
48	H.51 - Transports aériens	23 121	-	13	1 075	-	-390	-2	-	8 478	14 449	-	194	7,03
49	H.52 - Entreposage et services auxiliaires des transports	7 834	-	-	1 079	239	-310	-49	-237	2 936	2 340	2 527	31	8,17
50	H.53 - Activités de poste et de courrier	124	-	10	-	-	-	-	-	23	-	-	101	16,92
51	I - Hébergement et restauration	535 912	-	30	116 278	45 317	-63 011	-19 354	-22 087	205 268	146 591	171 057	12 996	8,08
52	L - Activités immobilières	2 858 916	-	86	315 199	68 456	-59 989	-25 775	-23 710	194 025	533 020	1 724 837	407 033	14,11

53	Expositions sur des secteurs autres que ceux contribuant fortement au changement climatique*	6 920 250	530	109 392	100 650	61 550	-32 827	-4 622	-25 243	3 108 964	610 516	195 433	3 005 336	13,63
54	K - Activités financières et d'assurance	5 614 288	520	108 425	10 677	6 922	-4 921	-674	-3 558	2 821 809	446 537	63 353	2 282 589	13,50
55	Expositions sur d'autres secteurs (codes NACE J, M à U)	1 305 962	9	967	89 973	54 628	-27 906	-3 948	-21 685	287 155	163 979	132 080	722 747	14,22
56	TOTAL	12 643 562	755	142 000	923 998	315 244	-275 664	-81 669	-129 652	4 686 737	1 915 585	2 515 586	3 525 655	12,22

* Conformément au règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission complétant le règlement (UE) 2016/1011 par des normes minimales pour les indices de référence "transition climatique" de l'Union et les indices de référence "accord de Paris" de l'Union - règlement sur les indices de référence en matière de climat - considérant 6 : les secteurs énumérés à l'annexe I, sections A à H et section L, du règlement (CE) n° 1893/2006

Dans ce tableau, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie fournit des informations sur les expositions soumises aux risques qui peuvent survenir en raison de la transition vers une économie à faible intensité de carbone et résiliente au changement climatique, selon les dispositions de l'article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie publie ses expositions sur des entreprises exclues des indices de référence " Accord de Paris " de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818, c'est-à-dire les entreprises qui répondent aux critères ci-dessous :

- Tirent au moins 1 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de houille et de lignite ;
- Tirent au moins 10 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de combustibles liquides ;
- Tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la fabrication ou de la distribution de combustibles gazeux ;
- Tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires d'activités de production d'électricité présentant une intensité d'émission de GES supérieure à 100 g CO₂ e/kWh ;
- Sont exclues également les entreprises qui portent un préjudice significatif à au moins un des objectifs environnementaux.

Depuis l'exercice du 31 décembre 2023, le Groupe Crédit Agricole a recours aux données du fournisseur Clarity AI pour identifier les entreprises exclues des indices de l'accord de Paris. A ce stade, le critère relatif au préjudice significatif à au moins un des objectifs environnementaux n'est pas pris en compte par le fournisseur.

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie affecte les expositions sur les entreprises financières et non financières, à savoir les prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres classés dans le portefeuille bancaire, à la tranche de maturité concernée en fonction de l'échéance résiduelle de l'instrument financier. Pour l'intégration dans le calcul de l'échéance moyenne des expositions, des instruments financiers sans date d'échéance, le Groupe Crédit Agricole a retenu la tranche la plus élevée à savoir 20 ans.

Le Groupe Crédit Agricole publie les informations relatives aux émissions de gaz à effet de serre de ses expositions par secteur d'activité selon une nomenclature de codes NACE. Ces informations sont publiées au niveau du Groupe Crédit Agricole pour prendre en compte la transversalité des enjeux climat en termes de métiers et de secteurs d'activité.

2.4.2 Prêts garantis par des biens immobiliers - Efficacité énergétique des sûretés (Modèle 2)

Modèle 2 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Prêts

Secteur de la contrepartie	Valeur comptable brute totale (en milliers d'euros)																
	Niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés)						Niveau d'efficacité énergétique (label du certificat de performance énergétique des sûretés)						Sans le label du certificat de performance énergétique des sûretés				
	0; <= 100	> 100; <= 200	> 200; <= 300	> 300; <= 400	> 400; <= 500	> 500	A	B	C	D	E	F	G		Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé		
1	Total UE	17 669 250	2 770 453	4 518 773	4 364 668	2 228 951	909 967	833 554	54 923	250 327	639 507	1 080 990	873 297	364 770	248 575	14 156 862	82,82%
2	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	2 329 996	256 901	376 244	306 786	170 635	114 066	217 177	-	627	1 920	1 669	1 120	723	709	2 323 228	61,39%
3	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	15 339 254	2 513 552	4 142 529	4 057 882	2 058 316	795 901	616 377	54 923	249 700	637 586	1 079 321	872 177	364 047	247 866	11 833 634	87,03%
4	Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	12 936 255	2 433 573	3 692 459	3 506 228	1 822 822	769 742	711 431								11 724 537	100,00%
6	Total non-UE	4 749 286	-	52	64	-	-	-	-	-	-	116	-	-	-	4 749 170	0,00%
7	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	44 080	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	44 080	0,00%
8	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	4 705 206	-	52	64	-	-	-	-	-	-	116	-	-	-	4 705 090	0,00%
9	Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%
10	Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	116	-	52	64	-	-	-								-	

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie doit publier la valeur comptable brute des prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux et résidentiels et par des sûretés immobilières saisies, et fournir des informations sur le niveau d'efficacité énergétique des sûretés. En complément et afin de tenir compte de la particularité du modèle bancaire français, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a intégré dans ce tableau, l'ensemble des prêts immobiliers cautionnés.

Conformément aux exigences du tableau et en l'absence du certificat de performance énergétique, les établissements ont la possibilité d'estimer les performances énergétiques, exprimées en kilowattheure d'énergie primaire par mètre carré par an (kWh/m²/an) aux lignes 5 et 10 du modèle. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a estimé les performances énergétiques des biens pour lesquels le diagnostic de performance énergétique n'est pas disponible, uniquement sur le périmètre France. Les estimations ont été réalisées sur la base d'une distribution des consommations d'énergie primaire au niveau des départements français, à partir des données mises à disposition par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) pour l'immobilier résidentiel et commercial. Par ailleurs, le 2 juin 2023, l'Autorité bancaire européenne a publié un package technique du cadre de reporting version 3.3. Ce package technique introduit des contrôles à appliquer aux tableaux du reporting Pilier 3 ESG. Pour se conformer à ces contrôles, le Groupe Crédit Agricole a déduit les consommations d'énergie primaire à partir des labels qui figurent sur les diagnostics de performance énergétique (DPE), et a intégré ces consommations dans les fourchettes de niveau d'efficacité énergétique réels (et non dans la colonne " dont niveau d'efficacité énergétique estimé ").

2.4.3 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Paramètres d'alignement (Modèle 3)

Le Groupe Crédit Agricole et ses différentes entités ont décidé de rejoindre, depuis 2021, quatre coalitions d'institutions financières engagées à la neutralité carbone 2050. Si chacune des coalitions implique des engagements propres à chaque métier, certaines exigences forment un socle commun : fixation d'objectifs à la fois long (2050) et court-moyen terme (2025, 2030), avec des jalons intermédiaires, établissement d'une année de référence pour la mesure annuelle des émissions, choix d'un scénario de décarbonation exigeant et reconnu par la science, validation des objectifs et trajectoires par les plus hautes instances de gouvernance. Dans ce contexte, le Groupe Crédit Agricole a décidé de se doter de moyens significatifs pour définir des objectifs et des trajectoires alignées sur un scénario net zéro. Le Crédit Agricole a ainsi initié un important chantier méthodologique, regroupant toutes les entités du Groupe (filiales de Crédit Agricole S.A. et Caisses régionales), avec l'appui de conseils externes, destiné à définir des trajectoires pour chaque métier et entité, pour les principaux secteurs de l'économie financés par la banque.

De niveau Groupe Crédit Agricole, l'analyse de matérialité a permis de prioriser les 10 secteurs les plus matériels au sein de nos portefeuilles de financement (pétrole et gaz, production d'électricité, transport maritime, aviation, immobilier résidentiel aux particuliers, immobilier commercial, automobile, agriculture, acier, ciment). Ces 10 secteurs représentent environ 60% des encours du Groupe Crédit Agricole et environ 75 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, ce qui appuie le fait que ce sont les secteurs prioritaires pour adresser l'enjeu du changement climatique. Pour notre Caisse régionale, l'analyse de matérialité a permis de prioriser les 5 secteurs les plus matériels parmi ceux présents dans nos portefeuilles de financement : immobilier résidentiel aux particuliers, immobilier commercial, automobile, agriculture, production d'électricité. Pour huit de ces secteurs, des cibles de réductions des émissions associées à horizon 2030 ont été établies en lien avec le Comité scientifique du Groupe et suivant les normes et référentiels de Place.

En 2022 et en 2023, nous avons calculé le point de départ (sur l'année 2020) par secteur de nos émissions financés sur plusieurs secteurs. Nous avons utilisé la méthodologie PCAF¹, qui consiste à calculer crédit par crédit, la part des émissions de nos clients que nous pouvons nous attribuer en tant que banque, selon une formule adaptée à chaque secteur, typologie de client et données disponibles. Cette méthodologie nous permet d'avoir une approche robuste, granulaire et adaptable dans le temps pour avoir des données de plus en plus précises.

Concernant le choix des métriques et scénarios, pour aligner nos portefeuilles avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, nous avons appuyé nos trajectoires sur les travaux de l'AIE² (scénario NZE 2050³) sur la plupart des secteurs, en prenant parfois d'autres scénarios plus granulaires et spécifiques sur certains secteurs. Au sujet de la définition des cibles intermédiaires, le Groupe détaille ses cibles et points de passage au sein du chapitre 2 « Performance extra-financière » du Document d'Enregistrement Universel 2023 de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, une cible Groupe Crédit Agricole a été fixée à 2030 pour le secteur Immobilier commercial. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a formalisé ses plans d'accompagnement en 2023 sur les secteurs suivants : immobilier résidentiel aux particuliers, immobilier commercial, production d'électricité, automobile et agriculture décrits dans sa déclaration de performance extra-financière (Se référer à la partie 2

¹ Partnership for Carbon Accounting Financials est un partenariat mondial d'institutions, créé par le secteur financier, travaillant ensemble à l'élaboration et à la mise en place d'une méthode de comptabilisation harmonisée de l'empreinte carbone de leurs prêts et investissements. Cette initiative fournit aux institutions financières le point de départ nécessaire pour définir des objectifs scientifiques et aligner leurs portefeuilles sur l'accord de Paris.

² International Energy Agency ou Agence Internationale de l'Energie est une organisation internationale fondée par l'OCDE, qui se concentre sur une grande variété de questions, allant de la sécurité électrique aux investissements, au changement climatique et à la pollution de l'air, à l'accès et à l'efficacité énergétique.

³ Le Net Zero Emission est une feuille de route établie par l'Agence Internationale de l'Energie qui présente un scénario de transition énergétique cross sectoriel afin d'atteindre l'objectif zéro émission nette d'ici à 2050.

du rapport de gestion disponible sur le site internet de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie). Pour mieux appréhender les trajectoires de décarbonation, Crédit Agricole a établi ses engagements Net Zéro au niveau Groupe dans son ensemble et non pas de façon individuelle pour chaque Caisse régionale et/ou entité. Les trajectoires de décarbonation du Groupe Crédit Agricole sont ainsi publiées dans les informations relatives au Pilier 3 ESG du Groupe Crédit Agricole.

2.4.4 Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Expositions sur les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone (Modèle 4)

Modèle 4 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique :

	Valeur comptable brute (agrégée)	Valeur comptable brute de l'exposition sur les contreparties par rapport à la valeur comptable brute totale (agrégée)(*)	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Échéance moyenne pondérée	Nombre d'entreprises faisant partie des 20 plus grandes entreprises polluantes incluses
1	2 007	0,01%	28	2,77	1

(*) Pour les contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie indique dans ce tableau les expositions agrégées parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde. Afin d'identifier la liste des 20 entreprises les plus émissives en carbone, comme l'ensemble du Groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'est appuyée, conformément aux instructions du tableau, sur une liste publique. C'est la liste du Climate Accountability Institute qui a été retenue.

Par ailleurs, le tableau portant uniquement sur les expositions au bilan, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie publie de façon volontaire la part des expositions hors bilan sur ces contreparties les plus émissives en carbone, pour des raisons de transparence sur les financements déjà accordés. Ainsi pour l'arrêté du 30/06/2024, la part de ces expositions hors bilan est nulle.

2.4.5 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique (Modèle 5)

Ce tableau couvre les expositions du portefeuille bancaire soumises aux effets d'événements physiques liés au changement climatique, chroniques et aigus. Pour cet exercice du 30/06/2024, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a estimé la part de ses expositions soumises à des aléas climatiques aigus à 1% et de ses expositions soumises à des aléas climatiques chroniques à 1%.

Conformément aux exigences de publication, les éléments présentés dans ce tableau ne présentent qu'une estimation des expositions brutes Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie potentiellement sensibles aux événements de risques physiques climatiques, avant prise en compte des mesures d'atténuations physiques (par exemple, actions d'adaptation des contreparties ou acteurs publics) ou financières (par exemple, couverture assurancielle) permettant d'estimer un impact sur les risques de Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. De plus, étant donné les incertitudes des modèles climatiques et des lacunes dans les données disponibles, les éléments présentés ne constituent qu'une première estimation qui sera améliorée au fil des travaux menés en interne et par l'ensemble des acteurs externes.

Conformément aux exigences du tableau, le Groupe Crédit Agricole a utilisé des portails, bases de données et études mises à disposition par les organismes de l'Union, les pouvoirs publics nationaux et des acteurs privés pour identifier les lieux exposés à des événements liés au changement climatique et estimer la sensibilité des actifs et activités à ces événements, à partir de projections à horizon 2050 selon le scénario RCP4.5.

La mesure de ces sensibilités présente à aujourd'hui des limites, notamment en termes de données, avec des impacts sur plusieurs choix méthodologiques : c'est le cas pour les mesures de sensibilité aux risques physiques climatiques des actifs physiques (par exemple, localisation suffisamment granulaire pour être directement reliée à un aléa localisé), et plus encore pour celles des activités économiques (par exemple, localisation suffisamment granulaire des lieux d'activités principales et dépendances des chaînes d'approvisionnement). En conséquence, l'approche du Groupe Crédit Agricole consiste à prioriser le développement interne de mesures à la plus haute résolution possible de certains aléas au niveau des actifs immobiliers financés ou en garantie (inondation, retrait-gonflement des argiles, submersion en France, inondation et glissement de terrain en Italie), et à utiliser des proxys géo-sectoriels à l'échelle des portefeuilles pour les mesures au niveau des activités économiques. À noter que ces dernières mesures ne permettent pas de distinguer les activités économiques affectées tant par des aléas chroniques qu'aigus (par conservatisme, le champ dédié à cette mesure a été complété en prenant la somme des deux mesures).

Des travaux sont menés au sein du Groupe Crédit Agricole sur les données extra-financières et les méthodes de mesure des risques les exploitant, travaux qui participeront progressivement à intégrer des aléas de risque physique additionnels et à affiner l'évaluation de la sensibilité aux différents aléas.

Modèle 5 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique - Périmètre total

Zone géographique : périmètre total		Valeur comptable brute (en milliers d'euros)													
		dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique												Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions	
		Ventilation par tranche d'échéance					dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes				
		<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée									
1	A - Agriculture, sylviculture et pêche	508 694	28 442	29 113	30 266	691	8,37	42 730	45 782	88 512	14 102	2 524	-2 878	-1 250	-714
2	B - Industries extractives	5 004	162	159	-	-	5,64	146	175	321	150	9	-8	-5	-2
3	C - Industrie manufacturière	550 259	29 505	12 944	2 427	304	4,60	19 897	25 283	45 180	6 130	3 114	-2 813	-850	-1 150
4	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	63 694	1 096	887	2 036	2	9,32	1 789	2 232	4 021	57	187	-49	-1	-39
5	E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	23 461	804	376	348	2	7,19	696	833	1 529	267	10	-9	-4	-2
6	F - Services de bâtiments et travaux publics	298 342	22 509	5 615	3 312	615	4,82	15 197	16 855	32 052	5 897	3 515	-2 830	-473	-1 710
7	G - Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	619 109	33 738	19 919	11 971	459	6,19	31 101	34 985	66 086	13 751	4 383	-2 853	-646	-1 895
8	H - Transports et entreposage	192 590	5 473	4 440	2 920	132	6,71	5 910	7 055	12 965	2 023	359	-497	-72	-213
9	L - Activités immobilières	2 853 865	21 524	58 682	193 256	46 008	14,21	148 986	170 484	318 693	34 611	7 961	-6 758	-2 863	-2 678
10	Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	20 044 460	29 228	92 574	481 772	374 669	18,08	460 939	517 304	931 569	91 433	10 410	-6 899	-3 132	-2 806
11	Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	2 374 076	13 394	54 610	184 332	7 821	12,53	122 770	137 388	259 526	34 634	8 995	-10 224	-3 678	-3 359
12	Sûretés saisies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	I - Hébergement et restauration	535 912	36 703	26 072	29 978	2 217	8,01	45 315	49 655	94 965	21 761	8 450	-10 996	-3 392	-3 843
14	J - Information et communication	74 303	4 003	188	359	454	5,76	2 168	2 836	5 002	460	133	-53	-1	-43

15	K - Activités financières et d'assurance	5 585 441	303 106	46 964	7 149	231 274	13,23	278 785	309 709	588 492	1 148	744	-530	-72	-383
16	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	267 095	7 155	6 785	5 469	1 492	8,54	9 198	11 702	20 899	3 125	1 379	-819	-133	-634
17	N - Activités de services administratifs et de soutien	90 457	4 061	1 834	604	445	6,55	3 200	3 744	6 944	1 235	484	-403	-58	-282
18	O - Administration publique	-	-	-	-	-	30,00	-	-	-	-	-	-	-	-
19	P - Enseignement	19 130	517	320	698	37	9,30	731	841	1 572	190	90	-52	-6	-43
20	Q - Santé humaine et action sociale	72 618	2 612	1 233	1 404	53	7,25	2 454	2 848	5 302	688	1 328	-362	-22	-330
21	R - Arts, spectacle et activités récréatives	29 024	1 343	630	261	23	5,37	1 044	1 213	2 257	727	161	-170	-78	-61
22	S - Autres activités de services	49 150	1 383	1 114	839	604	9,93	1 804	2 136	3 940	979	426	-283	-46	-232
23	T - Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant	8	1	-	-	-	1,55	-	-	1	1	-	-	-	-
24	U - Activités extra territoriales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

2.5 Récapitulatif des ICP des expositions alignées sur la taxonomie (Modèle 6)

a		b	c	d	e
		ICP			% de couverture (par rapport au total des actifs) (*)
		Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Total (atténuation du changement climatique + adaptation au changement climatique)	
1	GAR Encours	6,89%	0,00%	6,89%	55,07%
2	GAR Flux	-	-	-	-

* % d'actifs sur lesquels porte l'ICP, par rapport au total des actifs bancaires

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie publiera, pour la première fois, le GAR Flux pour l'arrêté au 31 décembre 2024 selon la méthodologie qui consiste à retenir uniquement les nouvelles opérations de l'année sans tenir compte des remboursements ou désinvestissements.

2.6 Mesures d'atténuation : Actifs entrant dans le calcul du GAR (Modèle 7)

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
		Date de référence des informations T															
		Atténuation du changement climatique (CCM)						Adaptation au changement climatique (CCA)						TOTAL (CCM + CCA)			
		Valeur comptable brute totale		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
				Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)				Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)				Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)					
				Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont adaptation	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont adaptation	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant		
		(en milliers d'euros)															
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																	
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	25 712 668	20 984 330	2 477 285	2 355 123	3 141	15 787	2 686	6	-	-	6	20 987 017	2 477 291	2 355 123	3 141	15 793
2	Entreprises financières	3 762 203	1 020 484	108 924	-	2 973	3 689	2 660	-	-	-	-	1 023 144	108 924	-	2 973	3 689
3	Établissements de crédit	3 724 319	1 010 392	107 798	-	2 913	3 652	2 252	-	-	-	-	1 012 644	107 798	-	2 913	3 652
4	Prêts et avances	3 659 188	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	994 173	107 719	-	2 911	3 639
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	65 005	18 366	78	-	2	13	69	-	-	-	-	18 435	78	-	2	13
6	Instruments de capitaux propres	126	36	-	-	-	-	-	-	-	-	-	36	0	-	-	-
7	Autres entreprises financières	37 884	10 092	1 126	-	60	37	407	0	0	0	0	10 500	1 126	-	60	37
8	Dont entreprises d'investissement	4 941	1 335	146	-	4	5	3	0	0	0	0	1 338	146	-	4	5
9	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Instruments de capitaux propres	4 941	1 335	146	-	4	5	3	-	-	-	-	1 338	146	-	4	5
12	Dont sociétés de gestion	13 397	3 618	397	0	11	13	8	-	-	-	-	3 626	397	-	11	13
13	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15	Instruments de capitaux propres	13 397	3 618	397	-	11	13	8	-	-	-	-	3 626	397	-	11	13
16	Dont entreprise d'assurance	1 366	10	1	-	1	-	342	-	-	-	-	352	1	-	1	-
17	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	1 337	10	1	-	1	-	330	-	-	-	-	340	1	-	1	-

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	
(en milliers d'euros)	Valeur comptable brute totale	Date de référence des informations T															
		Atténuation du changement climatique (CCM)						Adaptation au changement climatique (CCA)						TOTAL (CCM + CCA)			
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)						Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)						Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			
		Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)						Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)						Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)			
		Dont financement spécialisé		Dont transitoire		Dont habilitant		Dont financement spécialisé		Dont adaptation		Dont habilitant		Dont financement spécialisé		Dont transitoire	Dont habilitant
19	Instruments de capitaux propres	30	-	-	-	-	12	-	-	-	-	12	-	-	-	-	
20	Entreprises non financières (soumises aux obligations de publication de la NFRD)	247 834	41 306	13 238	-	168	12 098	27	6	-	-	6	41 333	13 244	-	168	12 104
21	Prêts et avances	41 539	2 742	4	-	2	37	-	-	-	-	-	2 742	4	-	2	37
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	205 402	38 350	13 202	-	162	12 038	25	6	-	-	6	38 375	13 208	-	162	12 044
23	Instruments de capitaux propres	893	214	32	-	4	22	2	-	-	-	-	215	32	-	4	22
24	Ménages	21 397 688	19 800 677	2 355 123	2 355 123	-	-	-	-	-	-	-	19 800 677	2 355 123	2 355 123	-	-
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	19 204 021	18 762 322	2 355 123	2 355 123	-	-	-	-	-	-	-	18 762 322	2 355 123	2 355 123	-	-
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	41 999	41 999	-	-	-	-	-	-	-	-	-	41 999	-	-	-	-
27	dont prêts pour véhicules à moteur	267 417	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	-	-	-	-
28	Financement d'administrations locales	304 943	121 864	-	-	-	-	-	-	-	-	-	121 864	-	-	-	-
29	Financement de logements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
30	Autres financements d'administrations locales	304 943	121 864	-	-	-	-	-	-	-	-	-	121 864	-	-	-	-
31	Sûretés obtenues par saisie : bien immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
32	TOTAL DES ACTIFS DU GAR	25 712 668	20 984 330	2 477 285	2 355 123	3 141	15 787	2 686	6	-	-	6	20 987 017	2 477 291	2 355 123	3 141	15 793
Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)																	
33	Entreprises non financières de l'UE (non soumises aux obligations de la publication de la NFRD)	6 552 080															
34	Prêts et avances	5 841 088															
35	Titres de créance	98 617															
36	Instruments de capitaux propres	612 375															
37	Entreprises non financières non-UE (non soumises aux obligations de publication de la NFRD)	63 944															
38	Prêts et avances	60 011															

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
(en milliers d'euros)	Valeur comptable brute totale	Date de référence des informations T														
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)				
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
		Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)					Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)					Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)				
		Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont adaptation	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant						
39	Titres de créance	3 694														
40	Instruments de capitaux propres	240														
41	Dérivés	268 501														
42	Prêts interbancaires à vue	847 395														
43	Trésorerie et équivalents de trésorerie	135 152														
44	Autres actifs (goodwill, matières premières, etc.)	2 375 915														
45	TOTAL DES ACTIFS AU DENOMINATEUR (GAR)	35 955 655														
Autres actifs exclus à la fois du numérateur et du dénominateur pour le calcul du GAR																
46	Souverains	1 734 122														
47	Expositions sur des banques centrales	393 206														
48	Portefeuille de négociation	28 375														
49	TOTAL DES ACTIFS EXCLUS DU NUMERATEUR ET DU DENOMINATEUR	2 155 703														
50	TOTAL DES ACTIFS	38 111 358														

Les prêts immobiliers aux ménages constituent le poste d'actifs éligibles le plus élevé pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. Les prêts immobiliers considérés comme alignés sur les critères de la taxonomie sont ceux qui (i) ont la meilleure performance énergétique et (ii) ne sont pas soumis à un risque physique chronique ou aigu.

Les biens immobiliers dont le niveau de performance énergétique appartient aux 15% les plus performants du parc immobilier national ou régional (pour les biens dont le permis de construire été déposé avant le 31/12/2020) ou dont la consommation énergétique est au moins inférieure à 10% au seuil fixé par la réglementation NZEB- Nearly zero-emission building, c'est-à-dire les bâtiments à la consommation d'énergie quasi nulle (pour les biens dont le permis a été déposé après le 31/12/2020), respectent les critères de contribution substantielle de la taxonomie. Pour l'analyse de l'alignement de l'immobilier résidentiel en France et sur la base d'une part, des études réalisées par l'Observatoire de l'Immobilier Durable et d'autre part, de la note d'interprétation du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, le Groupe Crédit Agricole définit les biens immobiliers appartenant aux 15% les plus performants du parc immobilier français comme étant les biens qui ont une consommation d'énergie primaire inférieure à 135 kWhEP/m2.an. Le Groupe Crédit Agricole considère également que les biens construits selon

la Réglementation thermique RT2012 respectent ce critère, car la RT2012 fixe un plafond de consommation énergétique de 50 kWhEP/m².an, ce qui est inférieur à 135 kWhEP/m².an.

De plus, le Groupe Crédit Agricole, s'appuie par ailleurs, sur les analyses et travaux réalisés pour son Green Bond Framework et intègre également les prêts immobiliers qui financent des bâtiments résidentiels neufs dont le premier tirage a eu lieu entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2020 (date de fin du critère de contribution substantielle). La raison est que la réglementation RT2012 a été mise en application en 2013, mais les permis de construire délivrés jusqu'en janvier 2016 avaient une durée de validité de 2 ans qui pouvait être prolongée deux fois pour une année supplémentaire, ce qui entraînait un délai maximum de 4 ans entre la date de délivrance du permis et la date d'octroi du prêt immobilier/la date du premier tirage du prêt immobilier. Entre le 1er janvier 2013 (date d'entrée en vigueur de la réglementation RT2012) et le 31 décembre 2016, un bâtiment pouvait donc être construit avec un permis de construire non conforme à la RT2012. Par ailleurs, conformément à la note d'interprétation du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, les biens soumis à la réglementation environnementale RE 2020 respectent de facto le critère NZEB-10%.

L'identification et l'évaluation des risques physiques ont été réalisées sur la base de la méthodologie utilisée pour le tableau 5 " Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique " du Pilier 3 ESG. Cette méthodologie vise à identifier les aléas auxquels les bâtiments sont exposés et évaluer les risques sur la base d'un scénario à 2050. Les biens immobiliers soumis à un risque physique chronique ou aigu sont considérés comme non alignés faute de mise en place d'un plan d'adaptation.

Enfin, conformément aux dispositions du projet de communication de la Commission européenne du 21 décembre 2023, les prêts aux collectivités pour lesquels l'objet de financement n'était pas connu ont été retirés du dénominateur du GAR. Ces encours apparaissent désormais sur la ligne 46 [Souverains] du tableau 7 du Pilier 3 ESG et non plus sur la ligne 28 [Financement d'administrations locales].

2.7 GAR (%) - (Modèle 8)

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
		Date de référence des informations T : ICP concernant l'encours															
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)					Part du total des actifs couverts
% (du total des actifs inclus dans le dénominateur)		Proportion de nouveaux actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					Proportion de nouveaux actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					Proportion de nouveaux actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					
		Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)					Dont durables sur le plan environnemental					Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)					
		Dont financement spécialisé		Dont transitoire		Dont habilitant	Dont financement spécialisé		Dont adaptation		Dont habilitant	Dont financement spécialisé		Dont transitoire / adaptation		Dont habilitant	
1	GAR	58,36%	6,89%	6,55%	0,01%	0,04%	0,01%	-	-	-	-	58,37%	6,89%	6,55%	0,01%	0,04%	55,07%
2	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenu à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	81,61%	9,63%	9,16%	0,01%	0,06%	0,01%	-	-	-	-	81,62%	9,63%	9,16%	0,01%	0,06%	55,07%
3	Entreprises financières	27,12%	2,90%	-	0,08%	0,10%	0,07%	-	-	-	-	27,20%	2,90%	-	0,08%	0,10%	2,68%
4	Etablissements de crédit	27,13%	2,89%	-	0,08%	0,10%	0,06%	-	-	-	-	27,19%	2,89%	-	0,08%	0,10%	2,66%
5	Autres entreprises financières	26,64%	2,97%	-	0,16%	0,10%	1,08%	-	-	-	-	27,72%	2,97%	-	0,16%	0,10%	0,03%
6	dont entreprises d'investissement	27,01%	2,96%	-	0,08%	0,10%	0,06%	-	-	-	-	27,07%	2,96%	-	0,08%	0,10%	-
7	dont sociétés de gestion	27,01%	2,96%	-	0,08%	0,10%	0,06%	-	-	-	-	27,07%	2,96%	-	0,08%	0,10%	0,01%
8	dont entreprises	0,74%	0,09%	-	0,05%	0,02%	25,06%	-	-	-	-	25,80%	0,09%	-	0,05%	0,02%	0,00%
9	Entreprises non financières soumises aux obligations de publication de la NFRD	16,67%	5,34%	-	0,07%	4,88%	0,01%	-	-	-	-	16,68%	5,34%	-	0,07%	4,88%	0,11%
10	Ménages	92,54%	11,01%	11,01%	-	-	-	-	-	-	-	92,54%	11,01%	11,01%	-	-	51,95%
11	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	97,70%	12,26%	12,26%	-	-	-	-	-	-	-	97,70%	12,26%	12,26%	-	-	49,23%
12	dont prêts à la rénovation de bâtiments	100,00%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100,00%	-	-	-	-	0,11%
13	dont prêts pour véhicules à moteur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	Financement d'administrations locales	39,96%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	39,96%	-	-	-	-	0,32%
15	Financement de logements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
16	Autres financements d'administrations locales	39,96%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	39,96%	-	-	-	-	0,32%
17	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

2.8 Autres mesures d'atténuation du changement climatique non couvertes dans le règlement (UE) 2020/852 (Modèle 10)

Modèle 10 - Autres mesures d'atténuation du changement climatique non couvertes dans le règlement (UE) 2020/852

Type d'instrument financier	Catégorie de contrepartie	Valeur comptable brute (en milliers d'euros)	Type de risque atténué (risque de transition lié au changement climatique)	Type de risque atténué (risque de physique lié au changement climatique)	Informations qualitatives sur la nature des mesures d'atténuation
Obligations (par ex. vertes, durables, liées à la durabilité en vertu de normes autres que les normes de l'UE)	Entreprises financières	20 363	Y	-	Obligations identifiées comme vertes selon le référentiel publié par Euronext
	Entreprises non financières	13 471	Y	-	Obligations identifiées comme vertes selon le référentiel publié par Euronext
	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	Obligations identifiées comme vertes selon le référentiel publié par Euronext
	Autres contreparties	155 285	Y	-	Obligations identifiées comme vertes selon le référentiel publié par Euronext
Prêts (par ex. vertes, durables, liés à la durabilité en vertu de normes autres que les normes de l'UE)	Entreprises financières	-	-	-	Prêts à impact positif (SLL), énergies renouvelables, véhicules électriques)
	Entreprises non financières	258 386	Y	-	Prêts à impact positif (SLL), énergies renouvelables, véhicules électriques ; auxquels on ajoute les éléments de la ligne 7 ci-dessous
	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	11 799	Y	-	Biens immobiliers répondant aux normes de construction nationales en vigueur, ceux disposant d'un DPE A et ceux qui respectent uniquement les critères de la contribution substantielle de la Taxonomie
	Ménages	1 959 073	Y	-	Véhicules électriques ; auxquels on ajoute les éléments des lignes 9 et 10 ci-dessous
	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	1 810 749	Y	-	Biens immobiliers répondant aux normes de construction nationales en vigueur, ceux disposant d'un DPE A et ceux qui respectent uniquement les critères de la contribution substantielle de la Taxonomie
	Dont prêts à la rénovation de bâtiments	33 763	Y	-	Travaux de rénovation énergétique et éco-prêts à taux zéro
	Autres contreparties	-	Y	-	Cf. Entreprises financières (ligne 5 ci-dessus) et non financières (ligne 6 ci-dessus)

Ce tableau couvre les autres mesures d'atténuation du changement climatique et inclut les expositions des établissements qui ne sont pas alignées à la taxonomie au sens du règlement (UE) 2020/852, mais qui soutiennent néanmoins les contreparties dans leur processus de transition et d'adaptation pour les objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

Le Groupe Crédit Agricole dispose d'un cadre de référence interne qui encadre la définition des actifs " durables " et répond ainsi, aux choix stratégiques du Groupe Crédit Agricole en lien avec son Projet Sociétal. Il s'agit des actifs qui répondent à la norme de construction française en vigueur (Règlement Thermique 2012 des bâtiments) et qui ne sont pas alignés aux critères de la taxonomie ou qui correspondent aux produits réglementés Éco-prêts à taux zéro et Prêt Economie d'Energie

sur les secteurs de l'immobilier et de la rénovation. Par ailleurs, pour l'exercice du 30/06/2024, le Groupe Crédit Agricole inclut également les actifs qui ont des caractéristiques durables mais pour lesquels la vérification de l'ensemble des critères techniques n'a pas pu être réalisée ; il s'agit par exemple de prêts finançant les énergies renouvelables (solaire photovoltaïque, solaire thermique, éolien...). Le Groupe Crédit Agricole inclut également les Green Bonds identifiés selon le référentiel publié par Euronext.